



# PRÉFET DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Communiqué de presse

### SECURITE ROUTIERE

Pau, le 08/03/2021

#### Bilan de l'accidentologie dans le département des Pyrénées-Atlantiques

Depuis le début de l'année 2021, **6** décès (contre 3 à la même période en 2020) sont déjà à déplorer sur les routes du département.

Au 28 février 2021, on compte **101** accidents de la route.  
Ces accidents de la route ont fait **111** blessés dont **21** blessés hospitalisés.

Ces accidents sont principalement dus à un défaut de maîtrise (**30 accidents**) et aux refus de priorité (**24 accidents**).

Durant la semaine du 22 au 28 février 2021, les forces de l'ordre ont constaté, entre autres, les infractions suivantes :

- **347** excès de vitesse ;
- **11** infractions liées à l'emprise d'un état alcoolique, dont **8** délictuelles ;
- **14** infractions liées à l'usage de stupéfiants ;
- **25** infractions liées à l'inobservation de l'arrêt absolu imposé par le panneau stop à une intersection de routes ;
- **4** infractions liées à l'inobservation de l'arrêt imposé par un feu rouge fixe ou clignotant ;
- **5** infractions liées au franchissement d'une ligne continue.

Les infractions les plus graves ont entraîné **41** suspensions du permis de conduire.

### Cabinet du préfet Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

Tel : 06 26 14 12 79  
Mél : [pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr](mailto:pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr)  
[www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr](http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr) | [@prefet64](https://twitter.com/prefet64)

1/2

2 rue du Maréchal Joffre  
64 021 Pau Cédex

La semaine dernière, 11 infractions liées à l'alcool ont été constatées dans le département. 8 d'entre elles ont été constatées à des taux délictuels. L'alcool est une des premières causes de mortalité sur la route. Même à petite dose, l'alcool agit directement sur le cerveau :

- le champ visuel est rétréci.
- la résistance à la fatigue diminue.
- la coordination des mouvements est perturbée.

Vous risquez également des sanctions si vous êtes responsable d'un accident de la circulation sous l'emprise de l'alcool :

- si l'accident entraîne des blessures graves, jusqu'à 5 ans de prison, 75 000 € d'amende, un retrait de 6 points, une suspension ou annulation de plein droit de 10 ans du permis de conduire et une immobilisation du véhicule.
- si l'accident entraîne un décès, jusqu'à 7 ans de prison, une amende de 100 000 €, un retrait de 6 points et une annulation de plein droit de 10 ans du permis de conduire.



**Cabinet du préfet  
Bureau de la représentation de l'État  
et de la communication interministérielle**

Tel : 06 26 14 12 79

Mél : [pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr](mailto:pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr)  
[www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr](http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr) | @prefet64

2/2

2 rue du Maréchal Joffre  
64 021 Pau Cédex